



Case postale 95 / les Barres

2316 Les Ponts de Martels

Tél 032 /937 11 70

Fax 032 937 11 73

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société coopérative

tenue le 20 avril 2022 à 20h à la buvette de l'Anim'Halle aux Ponts-de-Martel

Président : Marc Frutschi

Présents : Stéphane Rosselet (vice-président), Olivier Montandon, Simon Kammer, Armin Eigenmann, Steven Siegenthaler (CNAV), Fanny Boss-Hofmann (Cofida), liste de présence.

Excusés : Selon liste des excusés

Ordre du jour

1. Ouverture et salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juillet 2021
4. Rapport du président et des activités
5. Rapports financiers:
 - a. Compte 2021
 - b. Rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision
 - c. Budget 2022
6. Elections statutaires
 - a. Du vérificateur des comptes suppléant
 - b. De l'organe de révision
7. Peste porcine en approche de la Suisse : risques et mesures préventives
8. Parole aux invités et divers

1. Ouverture et salutations

Marc Frutschi souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres et invités présents et déclare l'assemblée ouverte à 20h15. Il informe qu'une liste de présence est à remplir. Il salue M. Simon Kammer de la commune des Ponts-de-Martel, la presse, les anciens présidents, ainsi que Mme Corinne Bourquin représentante du SCAV.

2. Nomination des scrutateurs

Marc Frutschi cherche un scrutateur, c'est M. Christophe Perrin qui est proposé et nommé scrutateur.



Case postale 95 / les Barres

2316 Les Ponts de Martels

Tél 032 /937 11 70

Fax 032 937 11 73

2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 16 juillet 2021

Le procès-verbal a été envoyé par courrier à chacun en même temps que la convocation. Il est accepté à l'unanimité sans remarques.

4. Rapports du président et des activités

Un nouvel exercice est terminé deux bons exercices du point de vue financier depuis la situation difficile de 2019. En 2021, nous avons abattu un total de 1174 t, une quantité en légère augmentation, dont 9360 porcs, 1250 bovins et 486 ovins. Nous avons toutefois constaté une grande fluctuation au niveau des quantités entre les différents clients.

Dossier pénal :

Nous avons été dénoncé par la PEA en 2019, mais il n'y avait pas eu de conséquences directes car les documents à charges avaient été obtenus de manière illégale. Toutefois, celle-ci a eu des conséquences indirectes puisque deux contrôles officiels ont été menés dans le courant du mois de juillet 2019, dont s'en sont suivis des décisions de mise en conformité assortis d'amendes d'un montant de CHF 2000.-. Depuis lors, des contrôles officiels sont effectués chaque année, dont en découlent des décisions de mise en conformité que nous tâchons de respecter au mieux. Le SCAV a tout d'abord mis une personne à disposition qui a officié en tant que coach dans l'abattoir et avait également pour mission d'actualiser les règlements de l'abattoir devenus obsolètes. Cette intervention d'environ 6 mois a rencontré un succès mitigé. Par la suite, il a été décidé par le SCAV d'engager un contrôleur des viandes, afin de décharger le vétérinaire officiel et de permettre à ce dernier de contrôler, surveiller, corriger et conseiller les employés de l'abattoir. A partir de ce moment-là, nous avons observé un net progrès dans les processus de mise à mort et de contrôle de la mort effective.

Cependant, beaucoup de points demeuraient contestés par le SCAV, si bien qu'une rencontre avec le chef du département a été organisée au printemps 2021 et lors de laquelle nous avons été informé de menaces de l'OSAV d'une interdiction d'abattage. Une délégation de cette dernière instance, accompagnée de membres du SCAV, s'est donc rendue à l'abattoir un matin de juillet 2021 afin d'y mener un contrôle non-annoncé. Leur rapport, reçu 3 mois plus tard, était largement positif, bien qu'il constatait quelques détails à corriger. En revanche, le rapport "complémentaire" du SCAV, envoyé sous le même pli, relevait une nette détérioration, en particulier les pipettes pour les porcs, surnombre dans les boxes et transports. Le personnel de l'abattoir continue à rendre attentifs les transporteurs au moment du déchargement et veille à corriger ces points.

D'autre part, le président et le gérant, Manuel Matter, sont toujours sous le coup d'une condamnation à des jours-amende à la suite d'une dénonciation au ministère public dans l'affaire d'un employé qui avait trainé un mouton par une patte. Un recours a été déposé et est défendu par Maître Schwab pour l'un, et Maître Bauer pour l'autre. La décision doit être rendue courant 2022.

Passons maintenant au volet "Covid", où tout s'est bien passé, avec des mesures strictes appliquées, aucune transmission imputable à l'abattoir, et peu d'absences. En revanche, la dernière vague nous a causé plus de tort, et durant la semaine la plus critique, les abattages n'ont pu être maintenus qu'en mordant quelque peu la ligne.

Au niveau des installations, le matériel est extrêmement sollicité, par l'utilisation mais surtout par le nettoyage. Le risque de panne est réel et augmente avec l'âge. Une panne au mauvais moment peut avoir de lourdes conséquences, c'est pourquoi le comité a décidé de placer un fort accent sur l'entretien et la révision du parc machine et des installations par des réparations plus fréquentes, une surveillance accrue et des contrats de maintenances plus étendus, par exemple pour l'infrastructure électrique. Ces mesures nécessaires ont pour conséquence une augmentation des coûts d'entretien.



Case postale 95 / les Barres

2316 Les Ponts de Martels

Tél 032 /937 11 70

Fax 032 937 11 73

En revanche, Facomia n'entre pas en matière dans l'optique d'effectuer la maintenance de la chaîne d'abattage, mais nous conseillons de trouver un mécanicien de la région pour effectuer ces travaux.

Concernant la place de lavage, le paiement est désormais inclus dans la place de lavage, le monnayeur qui n'a jamais vraiment fonctionné a été supprimé.

Nous avons également mandaté Agrocleantech pour un audit sur les possibilités d'économies d'énergies, dont il ressort plusieurs mesures possibles, bien que beaucoup ait déjà été fait dans ce sens. Nous avons la possibilité de récupérer la taxe CO2 moyennant un projet et des mesures de l'ordre de CHF 2000.- et une ristourne annuelle de CHF 7500.- environ.

Cette année, nous avons également adhéré à l'Union Suisse des Professionnels de la viande, ce qui nous donne accès, entre autres, à du matériel de formation et de suivi dans l'abattoir et à un service de protection juridique.

Depuis peu, le comité fonctionne à 5 personnes, ce que nous jugeons suffisant dans la mesure où nous avons Steven en soutien et P. Truong comme invité. Simon Kammer est le nouveau représentant de la commune des Ponts-de-Martel.

Finalement, un point sur le personnel : en réaction à la modification de la CCT au 1^{er} janvier 2022, nous avons refait nos contrats de travail afin d'y correspondre en tous points. Le gérant, Manuel Matter, se donne toujours à fonds dans l'abattoir, mais comme il a aussi besoin et droit à des vacances, Alex Labadie a été formé et est maintenant capable de le remplacer temporairement. La difficulté demeure toujours de trouver du personnel, en particulier du personnel qualifié. Nous pouvons remercier le personnel en place pour le travail effectué tout au long de ces deux dernières années, loin d'être un long fleuve tranquille.

Pour conclure, je dirais qu'il est facile de trouver des gens pour diriger – manager – assister – contrôler – faciliter – coacher – aider – superviser, mais c'est une autre histoire quand il s'agit de trouver des gens pour faire le boulot !

Personne n'a de remarques à présenter à la suite du rapport du président.

5. Rapports financiers

Le président présente Mme Fanny Boss-Hoffmann, remplaçante de M. Alexandre Sahli parti à la retraite en début d'année. Cette dernière commence par lire les rapports des vérificateurs des comptes.

5.a. Présentation des comptes 2021

Mme Fanny Boss-Hoffmann présente les comptes au moyen d'un Powerpoint montrant les principaux chiffres-clés. La trésorerie et les créances clients sont en augmentation ce qui est bon signe. Les actifs immobilisés sont en diminution en raison d'amortissements. Au niveau des passifs, on constate surtout une diminution des dettes à long terme (crédits d'investissement, hypothèques, prêts CNAV, CCRC, Anim'Halle). Le degré de trésorerie supérieur à 100% (plus de 200%) indique la bonne solvabilité actuelle de l'Abattoir. Le degré de couverture des immobilisations est également supérieur à 100%, ce qui est aussi dans le tir.

Au niveau des produits, les catégories bovins et porcs ont augmenté en 2021. Au niveau des charges directes, il y a une légère augmentation, mais la marge brute est supérieure à 2020. Au niveau des frais de structure, nous avons surtout une augmentation des charges salariales. Marc Frutschi prend la parole et explique que c'est en raison de l'augmentation du nombre d'heures pour divers travaux de nettoyage, maintenance, remises en état ainsi que la réduction de la cadence pour la formation de nouveaux collaborateurs. Il faut bien se rendre compte que les charges d'énergie vont beaucoup augmenter (gaz, mazout, électricité). Le comité avait décidé d'une augmentation de 2cts, mais après



Case postale 95 / les Barres

2316 Les Ponts de Martels

Tél 032 /937 11 70

Fax 032 937 11 73

consultation des principaux clients, ayant fait comprendre qu'ils ne peuvent/veulent pas assumer cette augmentation, et surtout après avoir reçu une ristourne Centravo exceptionnelle, le comité a décidé de revenir sur sa décision. Au vu du renchérissement des coûts de la vie, il faut s'attendre à des demandes d'adaptations salariale. Ainsi, les tarifs de l'abattoir vont devoir être adaptés au 1^{er} janvier 2023.

Des discussions sont lancées, la première concerne l'acquisition d'une génératrice. Marc Frutschi répond qu'au prix du mazout, ce n'est pas rentable. Il pourrait y avoir des potentiels au niveau des récupérations de chaleur des frigos, notamment en cas de remplacement pour un système CO2 qui permettrait de chauffer l'eau à plus haute température, vu que le gaz utilisé actuellement sera interdit en 2030. A la question du produit des panneaux solaires relativement faibles, le président répond que le taux d'autoconsommation est de l'ordre de 70 à 80%, ce qui fait que très peu est vendu.

Une question est venue concernant le crédit covid et son utilité. Marc Frutschi répond que le crédit a été pris tout au début afin d'assurer nos arrières et car nous constatons un "point bas" au début de l'année.

Le président demande à l'assemblée de voter les comptes qui sont acceptés à l'unanimité.

5.b. Rapport des vérificateurs de comptes et de l'organe de révision

Les comptes ont été vérifiés par MM. Jacques-André Cruchaud et Médéric Mesko, ainsi que par la Fiduciaire Deuber et Beuret SA. Mme Fanny Boss-Hoffmann qui nous les a lu précédemment. Leurs rapports sont acceptés à l'unanimité.

5.c. Budget 2022

Le budget 2022 est présenté par Mme Fanny Boss-Hoffmann.

Il est approuvé à l'unanimité.

6. Elections statutaires

6.a. Du vérificateur des comptes suppléant

M. Jacques-André Cruchaud est sortant. Pour le remplacer, M. Bernard Perroud s'est proposé spontanément.

Son élection est approuvée par acclamations.

6.b. De l'organe de révision

La Fiduciaire Deuber & Beuret SA est candidate à sa propre succession.

Son élection est approuvée l'unanimité.

7. Peste porcine en approche de la Suisse : risques et mesures préventives

Marc Frutschi remercie Mme Corinne Bourquin, vétérinaire cantonale adjointe, pour sa présence et lui donne la parole concernant cette maladie en approche. Mme Bourquin salue à son tour l'assemblée avant de démarrer sa présentation, très appréciée par les personnes présentes. La discussion est animée et les questions se succèdent. Il semble que notre pays, de par les services fédéraux et cantonaux, mais aussi par la structure des exploitations, soit mieux armé pour limiter les dégâts en cas d'arrivée de la maladie.

8. Divers

Marc remercie les membres et invités permanents du comité qui l'ont quitté ces derniers temps, à savoir M. Barth qui représentait la commune des Ponts-de-Martel, et M. Sahli qui était comptable.



Case postale 95 / les Barres

2316 Les Ponts de Martels

Tél 032 /937 11 70

Fax 032 937 11 73

Il est demandé pourquoi Marc Frutschi, lorsqu'il travaille sur la chaîne, ne timbre pas. Marc Frutschi explique qu'il ne fait que dépanner occasionnellement. Stéphane Rosselet prend la parole et clame qu'il était exclu du point de vue du comité que Marc doit timbrer. Une autre personne intervient et dit que tout le monde devrait simplement remercier Marc pour son engagement sans faille et son immense travail effectué, ce qui clôt le sujet sous les applaudissements de l'assemblée.

Une autre question concerne la possible mise en place d'un minimum de bête pour maintenir un jour d'abattage (en référence aux mercredis à parfois moins de 30 porcs). Marc Frutschi répond que le porc se travaille frais. C'est toutefois une problématique importante, mais il ne semble pas y avoir de solution idéale. L'été, la plupart des abattages sont déjà regroupés sur le lundi.

Pourquoi n'abattons plus les bovins le mardi quand il y a le marché ? Marc Frutschi répond que la demande pour cette prestation n'existe pratiquement plus.

Constatant que les plats froids sont prêts à être servis, et qu'il n'y a plus eu de questions, Marc Frutschi clôt l'assemblée à 22h10 et souhaite à tout le monde un bon appétit.

Procès-verbal

Le Président

Steven Siegenthaler

Marc Frutschi